



PROCÉDURE DE SAISINE D'UNE PERSONNE QUALIFIÉE
POUR FAIRE VALOIR VOS DROITS EN ÉTABLISSEMENT OU SERVICE MÉDICO-SOCIAL

Le dispositif « personne qualifiée »

Vous êtes accompagné(e) au sein d'un service ou d'un établissement médico-social ?
Face à un différend ou un simple questionnement, ne restez pas seul(e) : vous pouvez vous appuyer sur une personne qualifiée, elle est votre référente pour faire respecter vos droits.

